

Le 15 février 2016

‘Par dépôt électronique et courrier’

**Me Véronique Dubois**

Secrétaire pour la Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Qc)  
H4Z 1A2

---

**Objet : Dossier R-3953-2015**

*Demande de révision et de révocation de la décision D-2015-179 rendue dans le dossier R-3925-2015 (Demande d'Hydro-Québec relative à l'utilisation de la centrale de TransCanada Energy Ltd de Bécancour en période de pointe)*

---

Chère consœur,

Le GRAME souhaite par la présente répondre à la correspondance du Distributeur datée de ce jour<sup>1</sup> portant sur les moyens préliminaires soulevés à son égard dans le cadre du dossier cité en objet.

*L'omission du GRAME de fournir un plan d'argumentation détaillé*

En réponse à la demande du Distributeur, le GRAME dépose par la présente un plan d'argumentation plus détaillé que celui daté du 5 février 2016<sup>2</sup> permettant de mieux saisir la nature et la portée des arguments qui seront présentés.

*Le rejet des arguments sans lien avec la demande du ROEE*

En ce qui concerne la demande du Distributeur de rejeter les motifs de révision formulés aux sous-paragraphes 1.2.1 et 1.2.3 de son plan d'argumentation, le GRAME demande respectueusement à la Régie de lui offrir la possibilité de répondre à ce moyen préliminaire en début d'audience le 18 février 2016.

---

<sup>1</sup> C-HQD-0011

<sup>2</sup> C-GRAME-0004

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

*(S) Geneviève Paquet*

**Geneviève Paquet, avocate**

P.j. Plan d'argumentation détaillé du GRAME  
cc. Par courriel à Me Franklin Gertler (Demandeur) et Me Simon Turmel (Distributeur)